

Message d'information

Depuis le début de l'automne 2018, le RESPE a recensé 24 suspicions de Myopathie atypique par ses Vétérinaires Sentinelles : 1 cas dans les Ardennes (08), 1 cas dans le Calvados (14), 1 cas dans le Finistère (29), 1 cas en Ile-et-Vilaine (35), 1 cas en Indre-et-Loire (37), 1 cas dans les Landes (40), 2 cas en Haute-Loire (43), 4 cas dans la Manche (50), 1 cas dans la Marne (51), 1 cas dans la Haute-Marne (52), 1 cas en Mayenne (53), 1 cas dans l'Oise (60), 2 cas dans l'Orne (61), 2 cas dans le Pas-de-Calais (62), 1 cas en Saône-et-Loire (71), 1 cas en Haute-Savoie (74), 2 cas dans les Yvelines (78), 1 cas dans le Val-d'Oise (95).

Vous trouverez ci-dessous le message d'information de l'AMAG.

2018/12/18: Myopathie atypique - Atypische myopathie - Atypical myopathy – Atypische Weidemyopathie - Miopatía Atípica - Miopatía Atípica; n = 320

**Le 2018/10/05 à 17 cas ; Le 2018/10/14 à 57 cas ; Le 2018/10/20 à 92 cas ;
Le 2018/10/25 à 121 cas ; Le 2018/11/20 à 228 cas ; Le 2018/12/08 à 283 cas ;
Le 2018/12/18 à 320 cas**



**SAMARES D'ÉRABLE SYCOMORE (*ACER PSEUDOPLATANUS*)
SEEDS OF SYCAMORE (MAPLE TREE; *ACER PSEUDOPLATANUS*)
ESDOORN ZADEN (*ACER PSEUDOPLATANUS*)**

Contrairement aux informations qui circulent, les premiers jours de gel ne sont pas associés à un arrêt des séries cliniques !

Contrary to the peddled information, the first days of freezing are not associated with a stop of the clinical series!

En français

Le nombre de cas de myopathie atypique ne cesse d'augmenter ces derniers jours. Merci de transmettre le message ci-dessous à vos connaissances via votre page Facebook. Invitez vos contacts du milieu équestre à s'inscrire pour recevoir les messages d'alerte via le site officiel géré par des chercheurs de l'Université de Liège :
<http://www.myopathie-atypique.be>

Si vous avez connaissance d'un cas, MERCI de le déclarer :

- **en tant que propriétaire, via le lien** <http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/questionnaire-proprietaire/>
- **en tant que vétérinaire, via le lien** <http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/veterinaire/formulaire-veterinaire/>

AUTOMNE 2018 – A la date du **18 décembre 2018**, **320 cas** compatibles avec le diagnostic de myopathie atypique ont été communiqués à la Faculté de Médecine vétérinaire de Liège et au RESPE. Ces cas ont été recensés en Allemagne (**28 cas**), Autriche (**9 cas**), en Belgique (**143 cas**), au Danemark (**2 cas**) en France (**92 cas**), en Grande Bretagne (**15 cas**), en Irlande (**1 cas**), au Pays-Bas (**8 cas**), en République Tchèque (**15 cas**) et en Suisse (**7 cas**).

Les conditions climatiques saisonnières sont propices à l'émergence de cas de myopathie atypique. Aujourd'hui nous savons que la toxine responsable de la myopathie atypique est présente dans les graines de certaines érables dont *'Acer pseudoplatanus* (= érable sycomore) (<http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/maladie/>). Donc, *il est primordial d'éviter que les équidés (chevaux, ânes, zèbres...) les ingèrent*. Avec le changement de température, les graines commencent à tomber et le risque d'intoxication est important. Dans la limite du possible, il faut limiter l'accès aux pâtures qui contiennent des érables. Dans le lien ci-dessous, vous trouverez des informations (en français) relatives à la myopathie atypique. Attention, le vent disperse les graines : il est important de parcourir votre prairie pour vous assurer qu'elle n'en contient pas.

http://www.farah.ulg.ac.be/cms/c_28271/fr/myopathie-atypique-chevaux-en-danger-de-mort

Très cordialement,

L'équipe de l'AMAG
